ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 57

Question orale n° 1187

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'aménagement de la RN 57. La RN 57, dans sa partie qui relie Besançon à la frontière suisse, Vallorbe puis Lausanne, a été mise en deux fois deux voies sur quelques tronçons, à savoir la partie Saône-Etalans puis la déviation de Nods et enfin la partie allant des Hôpitaux-Vieux à Jougne. Mais la plus grande partie de l'itinéraire est aujourd'hui inadaptée au trafic qui s'est considérablement développé (jusqu'à 21 000 véhicules par jour en moyenne sur la rocade de Pontarlier, soit plus de 20 % d'augmentation par rapport à 2001). Cet accroissement est dû pour une part au trafic frontalier et touristique et au fait que cet axe constitue un itinéraire de plus en plus fréquenté pour les poids lourds, des pays de l'Est en particulier, qui veulent échapper aux péages autoroutiers. La situation devient de plus en plus difficile. Les bouchons à l'entrée sud de Pontarlier sont de plus en plus fréquents, et ont atteint près d'une heure cet hiver. Or, aucun crédit n'a été affecté cette année à ce tronçon de la N 57 entre Besançon et la Suisse, alors qu'il faudrait impérativement que soient aménagés des créneaux de dépassement dans les secteurs, comme la côte de Saint-Gorgon, qui ont été identifiés par les services de l'équipement. Il faudrait aussi que soit finalisée une étude pour le contournement complet de Pontarlier et de La Cluse-et-Mijoux, qui doivent avoir des perspectives claires d'autant que l'itinéraire Vallorbe-Lausanne en Suisse est depuis de nombreuses années complètement autoroutier. Il souhaite qu'il lui fasse part des perspectives en cours, pour que soient réalisés ces travaux dont le besoin se fait cruellement ressentir.

Texte de la réponse

AMENAGEMENT DE LA RN 57 ENTRE BESANÇON
ET LA FRONTIERE SUISSE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Binetruy, pour exposer sa question, n° 1187, relative à l'aménagement de la RN 57 entre Besançon et la frontière suisse.

M. Jean-Marie Binetruy. Monsieur le secrétaire d'État aux transports et à la mer, la RN 57 - qui, elle, restera nationale -, dans sa partie qui relie Besançon à la Suisse, par Vallorbe, puis Lausanne et Genève, a été mise en deux fois deux voies sur trois tronçons, à savoir Besançon-Etalans, la déviation de Nods et le tronçon allant des Hôpitaux-Vieux à Jougne. Néanmoins la plus grande partie de l'itinéraire est aujourd'hui inadaptée au trafic, qui s'est considérablement développé, jusqu'à 21 000 véhicules par jour en moyenne sur la rocade de Pontarlier, soit plus de 20 % d'augmentation par rapport à 2001. Cet accroissement est dû au trafic frontalier et touristique et au fait que cet axe constitue un itinéraire de plus en plus fréquenté par les poids lourds, des pays de l'Est en particulier, qui veulent échapper aux péages autoroutiers, notamment à celui de l'A 36.

La situation devient de plus en plus difficile. Les bouchons à l'entrée sud de Pontarlier sont de plus en plus fréquents, et ont atteint près d'une heure cet hiver ; je peux en témoigner. Or aucun crédit n'a été affecté cette année à ce tronçon de la RN 57 entre Besançon et la Suisse, alors qu'il faudrait impérativement que soient aménagés au moins des créneaux de dépassement, notamment dans la côte

de Saint-Gorgon, dans les secteurs qui ont été identifiés par les services de l'équipement. Il faudrait aussi que soit finalisée une étude pour le contournement complet de Pontarlier et de La Cluse-et-Mijoux, car ces communes doivent avoir des perspectives claires, d'autant que l'itinéraire Vallorbe-Lausanne-Genève en Suisse est, depuis de nombreuses années, complètement autoroutier.
Je voudrais donc, monsieur le secrétaire d'État, que vous me fassiez part des perspectives de réalisation de ces travaux dont le besoin se fait de plus en plus cruellement sentir.
M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer.
M. François Goulard, *secrétaire d'État aux transports et à la mer.* Monsieur Jean-Marie Binetruy, vous interrogez le ministre de l'équipement et des transports, Gilles de Robien, sur l'aménagement de la route nationale 57 entre Besançon et la Suisse.
Nous avons pleinement conscience des enjeux d'aménagement du territoire liés à l'amélioration de cet axe que l'État conservera dans son réseau structurant ; c'est une assurance que vous avez évoquée. Le comité interministériel d'aménagement du territoire du 18 décembre 2003 a affirmé la volonté du Gouvernement de parfaire la desserte des territoires encore enclavés, comme la Haute-Saône et le Doubs, en incluant la RN 57 comme grande liaison d'aménagement du territoire entre Remiremont et la Suisse dans la carte des infrastructures routières à l'horizon 2025. Nous avons donc la même analyse que vous sur l'importance de cet axe, notamment pour désenclaver ces deux départements.
Dans ce cadre, il a été demandé aux services d'actualiser l'étude de l'avant-projet sommaire d'itinéraire en procédant à une hiérarchisation des aménagements identifiés, notamment en matière de sécurité, par exemple avec des possibilités supplémentaires de dépassement. L'objectif de cette étude, dont les premiers résultats sont attendus pour la fin de cette année, est de préparer les discussions du prochain contrat de plan.
S'agissant plus particulièrement du secteur de Pontarlier, il nous paraît très important de préserver l'avenir en profitant de la démarche d'élaboration du SCOT pour inscrire un fuseau d'études dans les documents d'urbanisme. Il s'agit d'une opération qui est lourde et délicate à insérer, compte tenu d'une topographie assez compliquée et de la qualité de l'environnement que vous connaissez mieux que personne. Dans le cadre de l'actuel contrat de plan, il a déjà été possible de mettre en service, fin 2002, l'importante déviation des Hôpitaux-Neufs et des Hôpitaux-Vieux ; il en est de même pour le giratoire dit Sbarro. Les efforts sont concentrés maintenant sur la réalisation de la déviation des Tavins, pour laquelle les acquisitions foncières devraient être achevées cette année.
Vous le voyez, nous continuons à progresser sur les opérations du présent contrat de plan, et nous préparons le prochain avec une réflexion sur les opérations à venir, en particulier sur celle de la difficile déviation de Pontarlier.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Binetruy
Circonscription : Doubs (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1187
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement
Ministère attributaire : équipement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3376
Réponse publiée le : 6 avril 2005, page 2632
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 avril 2005